

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 8 décembre 2023.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est rentré en vigueur le 8 décembre 2022. Il était composé de 40 000 titres AMEN BANK et de et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08 décembre 2023, ce contrat était composé de 61 024 titres AMEN BANK et de 640 059 419 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK vont mettre en œuvre à compter du 2 janvier 2024 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 40 000 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A cet effet, AMEN INVEST s'engage de signer un contrat d'apport de liquidité qui sera conclu entre l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST et la BVMT et ce conformément à la réglementation en vigueur.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.